

# SBFI NEWS SEFRI

Information du Secrétariat  
d'Etat à la formation, à la  
recherche et à l'innovation SEFRI



## Juillet / Août 16



Swiss Cyber Risk Research Conference 2016

Education à la citoyenneté au degré secondaire II

Rapport annuel 2015 de la CSHE



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

## Rapport annuel 2015 de la Conférence suisse des hautes écoles

### Une première année bien remplie

La Conférence plénière de la Conférence suisse des hautes écoles a adopté son premier rapport annuel à la fin mai 2016. Outre la mise en place et la consolidation des nouveaux organes, les nouvelles directives d'accréditation ainsi que le programme spécial visant à augmenter le nombre de diplômés décernés en médecine humaine figuraient notamment au nombre des premiers dossiers traités en 2015. Globalement, l'année 2015 a été une année bien remplie pour la Conférence suisse des hautes écoles, qui a rapidement trouvé ses marques dans le nouveau paysage créé par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.



La Conférence suisse des hautes écoles, l'organe politique supérieur des hautes écoles, a siégé pour la première fois en février 2015. Elle est présidée par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann. Celui-ci est appuyé par deux vice-présidentes, les conseillères d'Etat Regine Aeppli (ZH; remplacée par le conseiller d'Etat bernois Bernhard Pulver en mai 2015) et Anne-Catherine Lyon (VD). Photo: Béatrice Devènes

L'article 63a Cst., l'une des nouvelles dispositions constitutionnelles adoptées en 2006, stipule que la Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la qualité du domaine des hautes écoles. Pour remplir ces tâches, les organes et les instruments nécessaires ont été créés par le biais de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). La LEHE est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère pour la politique suisse des hautes écoles.

#### La Confédération et les cantons forment la présidence

L'organe politique supérieur des hautes écoles est la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). Elle siège en Conférence plénière ou en Conseil des hautes écoles. Ces deux formes d'assemblée sont présidées par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie, de la forma-

tion et de la recherche (DEFR). Il est épaulé par deux vice-présidents qui représentent des cantons responsables d'une haute école. En 2015, les vice-présidents ont été les conseillères d'Etat Anne-Catherine Lyon (VD) et Regine Aeppli (ZH) et, dès le 26 mai, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver (BE), successeur de Madame Aeppli. La présidence s'est réunie à sept reprises au cours de cette première année, informant le public sur les principaux dossiers de la CSHE.

#### Tous les cantons siègent à la Conférence plénière

Outre le chef du DEFR, les directeurs de l'instruction publique des 26 cantons signataires du concordat sur les hautes écoles sont représentés au sein de la Conférence plénière, qui a siégé deux fois en 2015.

Les compétences de la Conférence plénière englobent les questions de politique des hautes écoles qui concernent les

droits et les obligations de tous les cantons. Ainsi, en 2015, la Conférence plénière a pris connaissance du processus de planification du message FRI 2017-2020 et reçu des informations sur les nouvelles dispositions de la LEHE relatives au financement des hautes écoles par la Confédération. Elle s'est penchée en particulier sur les modèles de répartition des contributions de base aux hautes écoles élaborés par le SEFRI ainsi que sur les questions concernant la durée maximale des études, les groupes de domaines d'études et les coûts de référence. Il est ressorti de ses discussions qu'il convient d'accorder la priorité à la continuité et à la garantie de la diversité des profils actuels des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées, car ce sont ces profils qui font leur succès.

#### Les cantons responsables siègent au Conseil des hautes écoles

Le Conseil des hautes écoles se compose du chef du DEFR et de quatorze membres des gouvernements responsables d'une haute école. Ses compétences portent sur les affaires qui concernent en premier lieu les tâches des collectivités responsables d'une haute école.

Lors des quatre séances qu'il a tenues en 2015, le Conseil des hautes écoles a tout d'abord dû traiter plusieurs affaires statutaires comme l'adoption du règlement d'organisation de la CSHE, l'adoption du règlement d'organisation du Bureau des constructions des hautes écoles et celle du règlement du personnel du Conseil des hautes écoles. Il a également approuvé le règlement de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, le règlement d'organisation du Conseil suisse d'accréditation, celui de son agence et le règlement sur les émoluments du Conseil suisse d'accréditation.

### La garantie d'un large soutien

Une série d'autres acteurs importants sur le plan de la politique suisse des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation participent aux séances de la Conférence plénière et du Conseil des hautes écoles avec voix consultative.

La création de comités permanents par le Conseil des hautes écoles permet en outre le traitement de problématiques techniques et l'implication de représentants de milieux intéressés dans la coordination du domaine des hautes écoles. En 2015, le Conseil des hautes écoles a créé deux comités: d'une part le comité permanent du monde du travail et, d'autre part, le comité permanent pour la médecine universitaire. Le comité permanent du monde du travail comprend quatre représentants des organisations du monde du travail, qui défendent leurs intérêts dans les processus de décision de la Conférence des hautes écoles. Ils participent aux séances de la Conférence avec voix consultative. Quant au comité pour la médecine universitaire, il réunit onze membres issus des domaines de la politique de la santé et de la formation. Un tel comité s'impose d'autant plus que la médecine est un domaine particulièrement onéreux qui doit faire face à la question de la pénurie de médecins.

### Les principaux dossiers de 2015

Les nouvelles directives d'accréditation constituent la base essentielle de l'exécution des procédures d'accréditation. Les travaux préparatoires en la matière avaient déjà commencé en 2014. Pour que les procédures d'accréditation selon la LEHE puissent démarrer efficacement, le Conseil des hautes écoles a déjà adopté les nouvelles directives en été 2015.

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont par ailleurs largement débattu des nouvelles dispositions de la LEHE relatives au financement. Celles-ci seront fixées définitivement en 2016 et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Durant la nouvelle période FRI 2017–2020, des contributions liées à des projets seront à nouveau allouées pour encourager l'innovation et la coopération entre les hautes écoles. En mai 2015, le Conseil des hautes écoles a dans un premier temps approuvé, sur la base des propositions de projets de swissuniversities (la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses), 16 esquisses de projets qu'il s'agissait encore de développer. Pour la phase finale de sélection, swissuniversities a proposé 14 projets portant sur une enveloppe d'environ 125 millions de francs. Le Conseil des hautes écoles a approuvé ces propositions

en mai 2016, sous réserve des décisions parlementaires relatives au message FRI 2017–2020.

D'importantes étapes ont en outre été franchies dans le domaine de la médecine où quelques dossiers sont en cours. Ainsi, le Conseil des hautes écoles a accordé son soutien au programme spécial «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» pour lequel le Conseil fédéral entend investir 100 millions de francs supplémentaires. Le but de ce programme est de porter durablement le nombre de diplômes en médecine humaine à 1300 par an à partir de 2025. Le Conseil des hautes écoles s'est également penché sur le test d'aptitudes aux études de médecine (AMS). Des irrégularités ayant été constatées dans le déroulement du test, des mesures ciblées ont été prises pour renforcer sa sécurité et les questions de fond liées au prochain test AMS ont été débattues de manière approfondie. Enfin, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance de l'état du projet «Relevé des coûts pour la formation universitaire, la recherche et la formation postgrade en médecine humaine». Les résultats de ce projet seront disponibles à la fin 2017 et intégrés dans les discussions relatives au financement futur des formations médicales



Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est entrée en vigueur la LEHE, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère pour la politique suisse des hautes écoles. Photo: Iris Krebs

### Contact

Bernadette Hänni, SEFRI  
Cheffe d'unité suppléante au secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles

☎ +41 58 462 75 55

✉ bernadette.haenni@sbfi.admin.ch

### Informations complémentaires

Rapport annuel 2015 de la Conférence suisse des hautes écoles:

📄 [www.shk.ch/rapports-annuels-cshe.html](http://www.shk.ch/rapports-annuels-cshe.html)